



Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités et des normes commerciales****Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles****Soixante-dix-huitième session**

Genève, 13-15 novembre 2023

Rapport du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur sa soixante-dix-huitième session**I. Introduction**

1. La soixante-dix-huitième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) était présidée par Agnieszka Sudol (Pologne). La session s'est tenue en présentiel, mais la connexion à distance était possible lors du séminaire et de la table ronde tenus au titre du point 10 de l'ordre du jour.

2. La Présidente a souhaité la bienvenue aux participant(e)s. Elle a remercié les représentants de s'être déplacés et réaffirmé l'importance de la participation en présentiel pour l'approbation des décisions relatives au programme de travail.

3. Le responsable de la Section de l'accès aux marchés de la Division du commerce et de la coopération économique de la Commission économique pour l'Europe (CEE), Ariel Ivanier, a souhaité la bienvenue aux représentant(e)s. Il est revenu sur l'histoire du Groupe de travail et a souligné que ses travaux sur les normes de qualité des produits agricoles continuaient de faciliter le commerce et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Il a rappelé que le domaine de travail du WP.7 était parmi les plus anciens de la CEE, précisant que des réunions lui étaient consacrées depuis soixante-dix ans et que certaines normes venaient de fêter leur soixantième année d'existence, et que les activités qu'il menait produisaient des effets manifestes. Les normes élaborées par le WP.7 facilitaient le commerce et fournissaient des informations plus claires aux consommateurs tout en contribuant à faire correspondre les attentes des acheteurs et celles des vendeurs. M. Ivanier a en outre souligné l'importance des travaux du Groupe de travail pour la durabilité des systèmes alimentaires, qui était l'une des grandes priorités de l'Organisation des Nations Unies (ONU) depuis la tenue du premier Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, en 2021, en particulier la question des pertes et du gaspillage alimentaires. Il a mentionné les efforts déployés pour intégrer le thème de la dernière session de la CEE – les transformations numérique et verte – dans les travaux du WP.7 et fait savoir que ce dernier menait des activités conjointement avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) et en collaboration avec la CNUCED dans le cadre de l'élaboration d'une spécification fonctionnelle pour un système électronique de gestion des certificats de conformité (eQuality). La spécification avait été achevée à la fin de 2021 et les gouvernements pouvaient s'en servir pour concevoir ou perfectionner leurs systèmes de gestion des certificats de conformité. M. Ivanier a remercié les représentant(e)s de leur participation active et de leur appui à ces travaux.



II. Participation

4. Des représentant(e)s des États Membres ci-après de l'ONU ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Allemagne, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Nigéria, Pays-Bas (Royaume des), Pologne, Slovaquie, Suède et Suisse.
5. Un représentant de la Commission européenne a également pris part à la session.
6. Des représentant(e)s des organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la session : le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (secrétariat du Codex) et le Régime de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes.
7. Des représentant(e)s des organisations non gouvernementales, associations professionnelles, établissements universitaires et entités du secteur privé ci-après ont aussi participé à la session : Central Asian Working Group to Promote Exports of Agricultural Produce from Central Asia (CAWG) (enregistrement vidéo), Comité de liaison entrepreneuriat-agriculture-développement (COLEAD), International Nut and Dried Fruit Council (INC) et One Goal Initiative.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

8. **Décision 1** : Le Groupe de travail a adopté la version révisée de l'ordre du jour provisoire annoté (ECE/CTCS/WP.7/2023/1/Rev.1) et a accepté que les interventions des délégations participant en ligne au séminaire prévu au titre du point 10 de l'ordre du jour soient consignées dans le rapport de la session.

IV. Faits notables survenus depuis la dernière session (point 2 de l'ordre du jour)

a) Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies, à la Commission économique pour l'Europe et dans ses organes subsidiaires

9. Le responsable de la Section de l'accès aux marchés de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE, M. Ivanier, a passé en revue les travaux réalisés par le Groupe de travail ces dernières années, fait le point sur les réunions intergouvernementales récentes et à venir et évoqué d'autres questions en lien avec les travaux du Groupe de travail. Il a fait savoir que le Bureau des services de contrôle interne avait effectué une évaluation périodique des sous-programmes 4 (Coopération et intégration économiques) et 6 (Commerce) en 2022 et que le rapport correspondant avait été publié en mars 2023. L'objectif était d'évaluer la pertinence, l'efficacité, la cohérence, la durabilité et l'intégration des questions transversales. D'après les conclusions de cette évaluation, les travaux de la Division étaient conformes à son mandat. Celle-ci répondait à la plupart des demandes des États membres et avait trouvé sa place dans un espace de coopération commerciale et économique très encombré. En outre, il était ressorti de l'évaluation que les travaux qu'elle menait pour faciliter l'établissement de normes étaient particulièrement efficaces et utiles au Groupe de travail et que de nombreuses normes avaient été incorporées dans les politiques et lois nationales, comme les normes relatives aux fruits et légumes frais dans l'Union européenne.
10. M. Ivanier a fait savoir que le Comité directeur des capacités et des normes commerciales s'était réuni les 26 et 27 juin 2023 et avait approuvé les normes et les recommandations adoptées par le Groupe de travail à sa session de 2022. La soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe, qui avait eu pour thème « Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe », s'était tenue avant cela (Genève, 18 et 19 avril

2023), et ses conclusions orienteraient les travaux du mécanisme normatif et des piliers d'assistance technique de la CEE pour les deux années à venir. Une réunion préparatoire régionale à la Réunion-bilan à l'échelle des Nations Unies sur la transformation des systèmes alimentaires (28 mars 2023) avait également été organisée en collaboration avec le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et la coalition thématique sur les systèmes alimentaires durables, dont la CEE était membre.

11. M. Ivanier a présenté les travaux du secrétariat sur l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles. S'agissant de l'économie circulaire, plusieurs documents d'orientation avaient été élaborés et un dialogue régional sur les politiques s'était tenu en Serbie (18 et 19 octobre 2023) dans le cadre d'un projet de la CEE dans ce domaine. Un document d'orientation sur l'économie circulaire dans les secteurs agricole et alimentaire, en particulier la réduction et la gestion des pertes et du gaspillage alimentaires, serait élaboré dans sa version définitive dans le cadre du même projet en 2024. Le secrétariat aiderait en outre le Gouvernement serbe à établir un plan national sur l'économie circulaire dans le secteur agroalimentaire.

12. La neuvième session du Comité directeur des capacités et des normes commerciales devrait se tenir du 26 au 28 juin 2024 à Genève. Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles se réunirait aussi à Genève du 11 au 13 novembre 2024.

13. **Décision 2** : Le Groupe de travail a pris note de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne, telle qu'elle figure dans le document E/AC.51/2023/5, et s'est félicité des conclusions et recommandations qui en avaient découlé. Il a noté avec satisfaction que les travaux de la Division avaient été jugés conformes à son mandat, qu'elle avait trouvé sa place dans un espace de coopération commerciale et économique très encombré, que les travaux qu'elle menait pour faciliter l'établissement de normes étaient particulièrement efficaces et que de nombreuses normes avaient été incorporées dans les politiques et lois nationales, comme les normes sur les fruits et les légumes frais dans l'Union européenne.

b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

14. La représentante du secrétariat du Codex a fait savoir qu'un rapport sur les travaux en cours du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais avait été présenté à la soixante et onzième session de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais et qu'il n'y avait pas de travaux en cours sur les produits secs et séchés parce que le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités avait été ajourné *sine die*. Elle a également évoqué les discussions intersectorielles qui se tenaient au niveau de la Commission du Codex Alimentarius et de son Comité exécutif et qui pouvaient influencer sur les travaux des organes subsidiaires du Codex, notamment ceux qui s'occupaient des normes de qualité des produits agricoles, tels que le Comité sur les fruits et légumes frais. En particulier, elle a mentionné : le plan pour l'avenir du Codex, qui porte sur les nouvelles modalités de travail disponibles qui faciliteraient l'avancement des travaux au sein des comités du Codex, compte tenu de l'expérience acquise et des changements qu'il avait fallu apporter au Codex afin qu'il reste dynamique et réactif pendant la pandémie de COVID-19 ; la nécessité, pour les comités, de réfléchir à de nouveaux systèmes alimentaires et systèmes de production qui s'inscriraient dans les structures existantes et suivraient les procédures actuelles afin que le Codex continue à jouer un rôle utile en tant qu'organe international de normalisation ; l'exercice en cours sur le suivi de l'utilisation et des effets des normes du Codex, qui devait permettre aux membres et autres parties prenantes de mieux comprendre et appliquer lesdites normes. Elle a invité les pays à soumettre des observations sur ces questions intersectorielles en passant par leur point de contact du Codex afin d'améliorer les travaux futurs de celui-ci.

15. Le représentant de l'OCDE a fait le point des activités du Régime des fruits et légumes de l'OCDE en insistant sur l'importance des normes de la CEE pour le commerce international et sur la complémentarité des travaux de la Commission et de l'OCDE, étant donné que celle-ci élaborait des instruments qui facilitaient une interprétation cohérente des normes par les pays. Pendant l'année écoulée, l'OCDE avait achevé de nouvelles brochures sur les fruits de la passion, la papaye, les légumes à racine et les bananes, et en élaborait une autre sur le chou-fleur. Elle avait en outre organisé plusieurs formations en présentiel sur les

inspections, en collaboration avec des partenaires, notamment son premier atelier régional de renforcement des capacités pour l'Afrique, avec le concours du service kényan chargé des inspections de la santé des végétaux (Kenya Plant Health Inspectorate Service – KEPHIS), et travaillait avec le COLEAD à l'établissement de supports d'apprentissage en ligne et à l'organisation de webinaires. En 2023, elle avait organisé un examen par des pairs du système d'inspection allemand avec des experts italiens et kényans. Les ventes en ligne, les applications utilisant l'intelligence artificielle, l'apprentissage en ligne et les études conjointes ont été cités comme nouveaux domaines de travail.

16. Le représentant de la Commission européenne a présenté les modifications apportées à la législation de l'Union européenne (UE) relative aux normes de commercialisation. En juin 2023, la Commission avait lancé une consultation au sujet du projet de règlement relatif aux normes de commercialisation des fruits et légumes en application de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La version révisée de cette législation, publiée le 3 novembre 2023, conservait un lien dynamique avec les normes de la CEE. Le représentant a donné des précisions sur les changements apportés, dont un visait à étendre l'obligation relative à l'indication de l'origine à des produits qui en étaient auparavant exemptés, tels que les produits secs et séchés. La version révisée de la législation précisait en outre que l'indication de l'origine devait figurer sur les produits frais ayant fait l'objet d'une préparation allant au-delà de la découpe. Pour limiter la confusion, cette indication devait être plus grande ou plus visible que celle du lieu d'emballage ou d'expédition ou de la variété, lorsque cette dernière renvoyait à un lieu. Aux fins de la réduction du gaspillage alimentaire, la législation autorisait à présent des exemptions de l'application des normes de commercialisation par le commerçant pour les produits destinés à être transformés, à condition que cela soit indiqué, ou pour les produits vendus directement par le producteur au consommateur dans une zone délimitée. Les règles générales ne s'appliquaient pas non plus dans une troisième situation : le cas de force majeure. La nouvelle législation disposait en outre que les produits qui seraient donnés devaient uniquement être conformes aux normes générales de commercialisation, à l'exception des dispositions relatives à l'étiquetage. Afin qu'ils ne puissent pas être remis sur le marché, ces produits devaient porter une indication claire précisant qu'ils seraient donnés. La nouvelle législation n'entrerait en vigueur que le 1^{er} janvier 2025 (à l'exception des dispositions relatives au don, qui entreraient en vigueur le 23 novembre 2023) afin que le secteur puisse s'y préparer.

17. Le Groupe de travail a visionné un enregistrement vidéo dans lequel le groupe de travail de l'Asie centrale chargé de promouvoir les exportations de produits agricoles d'Asie centrale (Central Asian Working Group to Promote Exports of Agricultural Produce from Central Asia – CAWG) présentait des informations actualisées sur les activités menées et les résultats obtenus par la plateforme régionale en 2023. Le CAWG, dont les membres sont des entités publiques et privées du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan, avait élaboré plusieurs affiches explicatives sur les produits secs et séchés qui avaient été analysées par la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés et seraient soumises en 2024 pour examen et observations. Il a en outre proposé qu'une norme de la CEE sur le cynorrhodon entier séché soit élaborée et avait pris l'initiative d'établir un projet de norme qui serait examiné par la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés à sa soixante et onzième session, en 2024. Pendant sa réunion annuelle (Almaty (Kazakhstan), 9 et 10 octobre 2023), le CAWG avait examiné les questions de l'organisation de séances d'information, de séminaires et de formations sur les normes de qualité des produits de base, en particulier les produits horticoles frais et les produits secs et séchés, et de l'élaboration de supports et publications explicatifs et illustratifs sur la qualité des produits de base et la sécurité sanitaire des produits agricoles. Pour la suite, il prévoyait d'organiser des séances d'information, des formations et des ateliers avec des groupes de producteurs agricoles ainsi que des formations régionales conjointes sur les mécanismes durables d'assurance de la qualité des produits secs et séchés à l'intention des producteurs et des consultants d'Asie centrale, en collaboration avec la CEE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

18. Les représentants de l'INC ont informé le Groupe de travail des activités récentes qu'ils avaient menées pour promouvoir les fruits à coque et les fruits séchés et rendre le secteur plus durable. L'INC agissait sur plusieurs fronts, notamment en menant des

campagnes auprès des consommateurs et en réalisant des études sur l'importance des fruits à coque pour la santé, et plaidait pour qu'il y ait moins d'obstacles au commerce des fruits à coque et des fruits séchés. Les experts de l'INC se sont déclarés très attachés aux normes de la CEE en tant que normes de qualité minimales acceptées au niveau international. Ils ont aussi fait savoir qu'un petit groupe dirigé par l'INC élaborerait un code de bonnes pratiques sur les produits secs et séchés, comme il avait été convenu au sein de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés. L'INC a expliqué qu'il fournissait des services à valeur ajoutée en rassemblant des statistiques mondiales et en établissant des rapports sur la production et le commerce des fruits à coque et des fruits séchés. Son prochain congrès se tiendrait à Vancouver (Canada) en mai 2024. L'INC s'est dit fier de sa collaboration durable avec la CEE, entamée il y a une quarantaine d'années, et a précisé que le secteur approvisionnait près de 3 milliards de consommateurs dans le monde.

V. Mandat et méthodes de travail du Groupe de travail (point 3 de l'ordre du jour)

19. La Présidente a présenté ce point de l'ordre du jour et précisé que, conformément à son mandat, le Groupe de travail réexaminerait ce dernier tous les cinq ans et le soumettrait pour approbation au Comité directeur des capacités et des normes commerciales et au Comité exécutif de la CEE. Sachant que le Comité directeur procéderait à ce réexamen à sa session de 2024, le Groupe de travail avait décidé en 2022 de créer un groupe de travail à composition non limitée qui serait chargé d'examiner le mandat. Il avait en outre décidé d'examiner ses méthodes de travail et d'établir une proposition pour examen dans les sections spécialisées. L'Allemagne, le Brésil, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique et la Pologne ont participé aux réunions du groupe de travail à composition non limitée.

20. La Présidente a présenté les changements qu'il était proposé d'apporter au mandat et souligné que la version révisée du document était plus précise quant à la portée technique des travaux du WP.7. Elle a expliqué que la dernière étape de l'exercice avait pris la forme d'une réunion informelle, organisée dans la matinée du 13 novembre 2023, à laquelle toutes les délégations présentes à la session du WP.7 avaient été conviées et au cours de laquelle de nouveaux changements avaient été proposés par les représentant(e)s. Le WP.7 a examiné le document à l'écran, où les changements proposés avaient été apportés avec l'outil de suivi des modifications. Il a accepté les changements proposés au cours de la réunion informelle et n'en a pas proposé d'autres.

21. **Décision 3 :** Le Groupe de travail a approuvé la version révisée de son mandat qui figure dans le document ECE/CTCS/WP.7/2023/3, y compris les changements adoptés au cours de la session, et recommandé que ce mandat soit renouvelé et qu'il arrive à échéance à la fin de l'année 2028. Le mandat révisé sera soumis au Comité directeur des capacités et des normes commerciales pour adoption à sa neuvième session, en juin 2024.

22. La Présidente a expliqué que, contrairement au mandat du Groupe de travail, qui devait être réexaminé tous les cinq ans, ses méthodes de travail ne devaient pas faire l'objet d'un examen périodique. Elle a précisé que le groupe de travail à composition non limitée avait travaillé sur le document lors de plusieurs réunions en ligne, avec l'aide du secrétariat. Les principaux changements visaient à préciser la signification du consensus dans le contexte de la prise de décisions par les délégations officielles au sein du WP.7 ainsi que les délais d'élaboration des documents. La dernière réunion du groupe de travail à composition non limitée s'était tenue juste avant la session du WP.7. La Présidente a donc informé les participants que le groupe prévoyait de recueillir des observations à la présente session, puis par écrit après la session, et de continuer à travailler sur le document pendant l'année à venir.

23. **Décision 4 :** Le Groupe de travail a remercié le groupe de travail à composition non limitée pour ses travaux sur le projet de méthodes de travail révisées, tel qu'il figure dans le document ECE/CTCS/WP.7/2023/INF.2. Il a demandé aux sections spécialisées d'envoyer leurs observations pendant l'année à venir et au groupe de travail à composition non limitée d'établir le projet de méthodes de travail révisées avec l'aide du secrétariat et de le lui soumettre afin qu'il l'examine à sa session de 2024.

VI. Utilisation et incidence des normes de qualité des produits agricoles et liens vers les textes législatifs (point 4 de l'ordre du jour)

24. Le secrétariat a rendu compte des résultats de l'enquête menée en consultation avec le Bureau du Groupe de travail sur l'utilisation des normes de la CEE et leur articulation avec la législation des pays participants (ECE/CTCS/WP.7/2023/5). Le Groupe de travail a été invité à formuler des suggestions sur la manière de réunir davantage d'informations sur l'application et l'influence des normes.

25. La délégation slovaque a indiqué que de nombreux pays non-membres de l'UE qui exportaient vers l'Europe, notamment des pays d'Afrique, étaient intéressés par les normes de la CEE et avaient besoin de renforcement des capacités en la matière. De la même manière, certains pays des Balkans occidentaux commençaient à adopter des normes de la CEE tout en s'efforçant d'harmoniser leur législation avec celle de l'UE. La délégation allemande s'est déclarée favorable à l'idée de renforcer les capacités dans la région des Balkans occidentaux pour faciliter le commerce et l'intégration économique. La délégation sud-africaine a fait observer qu'actuellement, les pays d'Afrique se servaient des normes de la CEE pour accéder au marché de l'UE, mais ne les appliquaient pas sur les marchés intérieurs. Elle estimait aussi qu'il fallait mieux faire connaître ces normes étant donné qu'elles étaient susceptibles de faire augmenter les revenus des producteurs, ce qu'a également souligné la délégation suédoise.

26. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est félicitée de l'enquête, qui était très instructive et tombait à point nommé. Elle a proposé que l'incidence des normes soit évaluée en analysant les données relatives aux importations des produits pour lesquels les inspections étaient obligatoires et a fait observer que les pays qui adoptaient les normes relatives aux découpes de viande et aux produits séchés étaient nombreux à utiliser les normes de la CEE comme référence, comme il avait été constaté dans le cadre de la procédure de notification de l'OMC.

27. Le représentant de l'INC est convenu lui aussi de la nécessité de renforcer les capacités des pays non-membres de l'UE, faisant observer que ceux-ci devenaient aussi des importateurs. L'INC a en outre proposé de diffuser le questionnaire auprès de son réseau de 74 « ambassadeurs » aux fins de la collecte de données sur l'utilisation des normes de la CEE dans les contrats commerciaux. Il a également noté que la mondialisation rendait l'existence de normes mondiales plus importante encore, comme le montrait son expérience avec la Chine et l'Inde, deux grands pays exportateurs et importateurs.

28. Le représentant du COLEAD a dit que son organisation était prête à contribuer aux enquêtes en recueillant des données auprès de son réseau. Il a fait observer que les normes de la CEE étaient très souvent utilisées par les exportateurs de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, étant donné que les opérateurs utilisaient les normes les plus avantageuses. Il a proposé que la CEE et l'OCDE collaborent au renforcement des capacités dans d'autres régions, notamment l'Afrique, et affirmé que le COLEAD était disposé à apporter son concours dans ce contexte.

29. **Décision 5** : Le Groupe de travail a pris note des résultats de l'enquête auprès de ses membres concernant l'utilisation des normes de la CEE et leur articulation avec la législation des pays participants qui avait été menée au début de 2023 par le secrétariat, en concertation avec son Bureau. Il a souligné l'importance des normes, qui continuaient de faciliter le commerce.

VII. Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais (point 5 de l'ordre du jour)

30. Le Président de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais a rendu compte des progrès réalisés pendant l'année écoulée et des résultats de la soixante et onzième session de la Section (9-11 mai 2023), tels qu'ils figuraient dans le rapport de la session (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2023/2).

31. À sa session de 2023, la Section spécialisée avait achevé l'élaboration d'une nouvelle norme sur les patates douces et était convenue de soumettre la recommandation applicable à une série de petits fruits pour adoption en tant que norme. Elle avait en outre approuvé les modifications apportées aux normes pour les asperges, les choux brocolis, les kiwis, les oignons, les pois et les châtaignes et les spécifications minimales de qualité pour les fruits et légumes frais. Enfin, elle avait approuvé les modifications apportées à la Norme-cadre révisée pour les normes de la Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU) relatives aux fruits et légumes frais.

32. S'agissant de ses travaux futurs, la Section spécialisée avait décidé de créer un groupe de travail qui examinerait la norme pour les poires et un autre qui examinerait la liste de référence informelle des variétés d'agrumes. Elle avait aussi décidé de poursuivre les travaux qui consistaient à examiner les normes sous l'angle des pertes et du gaspillage alimentaires et déterminer s'il était nécessaire de réviser les normes relatives aux fleurs coupées.

33. La délégation suédoise a proposé que les futurs travaux de la Section spécialisée sur les fleurs coupées soient menés par un groupe de travail de la Section, proposition à laquelle plusieurs délégations ont souscrit.

34. La délégation du Royaume des Pays-Bas s'est félicitée de l'élaboration d'un projet de norme pour les patates douces et a proposé qu'elle soit adoptée en tant que recommandation pour une période d'essai d'un an afin qu'elle puisse être évaluée dans un délai de moins de trois ans. Les représentants de l'Allemagne, de l'Afrique du Sud et des États-Unis d'Amérique se sont déclarés favorables à cette proposition.

35. La délégation française s'est dite préoccupée par les incidences possibles d'une modification de la longueur maximale admise pour les asperges blanches ou les asperges violettes dans la Norme en raison de leur fibrosité. La France réaliserait au printemps prochain une étude sur la fibrosité et les incidences de nouvelles dispositions sur la perception du consommateur, dont les résultats devraient être disponibles en 2024. Elle présenterait un résumé à la Section spécialisée une fois l'étude terminée et a demandé que la Norme puisse être réexaminée après cet exercice. Le Groupe de travail a accepté cette proposition.

36. La délégation italienne s'est dite préoccupée par les incidences d'une modification des dispositions de la Norme pour les kiwis relatives à l'uniformité de la couleur de la chair. L'Italie réaliserait une étude avec le secteur pour évaluer les incidences concernant l'uniformité.

37. Les États-Unis d'Amérique ont maintenu leur réserve quant à l'utilisation d'une adresse de boîte postale et des coordonnées GPS comme adresse de l'exportateur dans les normes pour les fruits et légumes frais et la Norme-cadre révisée, telle qu'elle a été intégrée dans le document.

38. **Décision 6** : Le Groupe de travail a remercié la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais pour son travail. Il a adopté les documents suivants :

- Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais sur sa soixante et onzième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2023/2) ;
- Norme pour une série de petits fruits (ECE/CTCS/WP.7/2023/6) ;
- Norme pour les patates douces, en tant que recommandation pour une période d'essai d'un an (ECE/CTCS/WP.7/2023/7) ;
- Norme révisée pour les asperges (ECE/CTCS/WP.7/2023/8) ;
- Norme révisée pour les choux brocolis (ECE/CTCS/WP.7/2023/9) ;
- Norme révisée pour les kiwis (ECE/CTCS/WP.7/2023/10) ;
- Norme révisée pour les oignons (ECE/CTCS/WP.7/2023/11) ;
- Norme révisée pour les pois (ECE/CTCS/WP.7/2023/12) ;
- Norme révisée pour les châtaignes (ECE/CTCS/WP.7/2023/13) ;
- Version révisée des spécifications minimales de qualité pour les fruits et légumes frais (ECE/CTCS/WP.7/2023/14) ;

- Norme-cadre révisée pour les normes de la Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU) relatives aux fruits et légumes frais (ECE/CTCS/WP.7/2023/15).

VIII. Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (point 6 de l'ordre du jour)

39. Le Président de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés a rendu compte des progrès réalisés pendant l'année écoulée et des résultats de sa soixante-dixième session (14-16 juin 2023), tels qu'ils figurent dans le rapport de la session (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2023/2).

40. À sa session annuelle, la Section spécialisée avait décidé de recommander les normes pour les noix de pécan en coque et les cerneaux de noix de pécan au Groupe de travail pour adoption. Elle avait aussi examiné les modifications apportées aux normes relatives aux noix de cajou et aux amandes décortiquées ainsi qu'au matériel explicatif connexe. Elle avait examiné les projets de matériel explicatif relatifs aux melons séchés, aux kakis séchés, aux arachides en coque crues ou grillées et aux arachides décortiquées crues ou grillées soumis par le CAWG et proposé des changements. Le Président a fait savoir que les modifications proposées pour la norme pour les amandes décortiquées avaient été retirées de l'ordre du jour par le Bureau de la Section spécialisée afin que cette norme puisse être examinée dans sa totalité au sein de la Section. Il a été pris note de la réserve des États-Unis d'Amérique concernant la norme pour les noix de pécan en coque et la norme pour les cerneaux de noix de pécan.

41. Les futurs travaux de la Section spécialisée consisteraient à : élaborer une norme pour le cynorrhodon entier séché, comme l'avait proposé le CAWG ; établir la version définitive des matériels explicatifs relatifs aux kakis séchés, aux melons séchés, aux arachides en coque crues, aux arachides en coque grillées, aux arachides décortiquées crues, aux arachides décortiquées grillées et aux noix de cajou ; aligner les normes existantes sur la Norme-cadre. La Section entreprendrait en outre d'élaborer un document d'orientation semblable au Code de bonnes pratiques de la CEE-ONU pour la réduction des pertes alimentaires et la manutention optimale des fruits et légumes frais tout au long de la chaîne de valeur afin de contribuer à la réduction des pertes et du gaspillage (objectif de développement durable 12) des produits secs et séchés et organiserait des activités de renforcement des capacités en Asie centrale, en réponse à la demande du CAWG, en collaboration avec la CEE, Hilfswerk International et le PNUD, et à Valence (Espagne), en collaboration avec l'INC.

42. La délégation suédoise a voulu en savoir plus sur l'objectif de la norme proposée pour le cynorrhodon entier séché et demandé si l'idée était qu'elle traite des produits destinés à être transformés, étant donné qu'en Suède, la plupart des cynorrhodons étaient vendus pour transformation. Il a été décidé de demander au CAWG des précisions sur l'objectif de la norme pour les cynorrhodons entiers séchés à la prochaine réunion de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés.

43. **Décision 7** : Le Groupe de travail a remercié la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés pour ses travaux. Il a adopté les documents suivants :

- Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés sur sa soixante-dixième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.2/2023/2) ;
- Norme pour les noix de pécan en coque (ECE/CTCS/WP.7/2023/16) ;
- Norme pour les cerneaux de noix de pécan (ECE/CTCS/WP.7/2023/17) ;
- Norme révisée pour les noix de cajou (ECE/CTCS/WP.7/2023/19).

IX. Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre (point 7 de l'ordre du jour)

44. La Présidente de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre a rendu compte des progrès réalisés et des résultats de sa cinquantième session (16 et 17 mars 2023), tels qu'ils figurent dans le rapport sur la session (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/2).

45. La Section spécialisée avait continué à travailler sur l'examen complet de la Norme de la CEE relative aux plants de pomme de terre et s'était réunie plusieurs fois en ligne à cette fin. Elle avait mené une enquête sur la taille des lots et des échantillons de plants de pomme de terre, examiné ses documents de position et élaboré un projet de document de position sur le transfert des herbicides. En octobre 2023, elle avait aussi organisé une réunion des rapporteurs accueillie par l'Interprofession des semences et plants (SEMAE) à Brest (France), au cours de laquelle les participants avaient examiné la Norme et assisté à une présentation sur le système français de certification des plants de pomme de terre, à une conférence sur les effets des changements climatiques sur la production de plants de pomme de terre et à une réunion-débat sur les plantules de pomme de terre, et pris part à des visites techniques.

46. Concernant les travaux à venir, la Section spécialisée poursuivrait la révision de la totalité de la Norme pour les plants de pomme de terre, achèverait le projet de guide sur la production de minitubercules, réviserait le document de position sur la vigueur des plants de pomme de terre et achèverait un document de position sur le transfert des herbicides, travaillerait sur des outils de renforcement des capacités et examinerait les questions relatives aux semences véritables de pomme de terre, aux plantules de pomme de terre, aux maladies nouvelles et émergentes, à la taille des échantillons, à l'interprétation des diagnostics utilisés pour étayer la certification, et aux effets des changements climatiques sur la production de pommes de terre.

47. **Décision 8** : Le Groupe de travail a remercié la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre pour ses travaux. Il a adopté les documents suivants :

- Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre sur les travaux de sa cinquantième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2023/2) ;
- Texte révisé des documents de position de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre (ECE/CTCS/WP.7/2023/23).

X. Section spécialisée de la normalisation de la viande (point 8 de l'ordre du jour)

48. Le Vice-Président du WP.7 a rendu compte, au nom du Président de la Section spécialisée de la normalisation de la viande, des progrès réalisés et des résultats de la trente et unième session de la Section (28 et 29 août 2023), tels qu'ils figurent dans le rapport de la session (ECE/CTCS/WP.7/GE.11/2022/2).

49. Pendant l'année écoulée, la Section spécialisée avait mené un examen de la Norme pour la viande bovine – Carcasses et découpes. Elle avait également réfléchi, à l'occasion de plusieurs réunions informelles, à la possibilité pratique de numériser la norme et aux moyens de le faire. Dans le cadre de sa session annuelle, la Section spécialisée avait organisé un séminaire sur la production de viande et l'élevage durables au cours duquel les participants avaient examiné les incidences positives et négatives de l'élevage sur la durabilité des systèmes alimentaires et insisté sur l'importance d'une évaluation nuancée étayée par des données scientifiques ainsi que sur la nécessité d'adopter des approches circulaires. La Section spécialisée avait estimé qu'il fallait poursuivre le dialogue et la collaboration sur ces questions.

50. S'agissant des travaux futurs, la Section spécialisée examinerait la Norme pour la viande ovine et la Norme pour la viande de poulet. Elle avait aussi décidé de créer un groupe de travail du Rapporteur qui se pencherait sur la numérisation de la totalité de la Norme pour la viande bovine et poursuivrait les travaux déjà entamés en vue d'intégrer les codes du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises dans les normes relatives à la viande. Enfin, elle poursuivrait la série de séminaires sur la production de viande et l'élevage durables en y incluant d'autres types de viande ainsi que des considérations relatives à l'économie et au bien-être animal.

51. **Décision 9** : Le Groupe de travail a remercié la Section spécialisée de la normalisation de la viande pour ses travaux. Il a adopté les documents suivants :

- Rapport de la Section spécialisée de la normalisation de la viande sur les travaux de sa trente et unième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.11/2023/2) ;
- Norme révisée pour la viande bovine – carcasses et découpes (ECE/CTCS/WP.7/2023/24).

XI. Activités de renforcement des capacités et de promotion (point 9 de l'ordre du jour)

52. Le secrétariat a présenté les activités de renforcement des capacités prévues en Asie centrale, qui seraient organisées en collaboration avec le PNUD, Hilfswerk International et l'OCDE, comme suite à la demande soumise par le CAWG à la session de 2022 du WP.7.

53. Le représentant des États-Unis d'Amérique était d'avis que l'INC souhaiterait peut-être envoyer un expert à l'événement qui se tiendrait en Asie centrale. Il a aussi souligné qu'il était important que les principaux pays importateurs permettent à leurs inspecteurs d'y participer afin de faciliter encore davantage le commerce.

54. Le représentant de l'INC a déclaré que l'organisation était prête à contribuer au renforcement des capacités et informé les participants de la manifestation qu'elle organiserait en mai 2024 à l'intention des universitaires. L'INC se concentrait de plus en plus sur le renforcement des capacités et menait une campagne de promotion mondiale sur les fruits à coque pour aider à réduire l'offre excédentaire actuelle de 20 %.

55. La représentante de la Slovaquie a mentionné la formation annuelle organisée dans son pays, dont la dernière édition avait eu lieu en juin 2023. Elle a indiqué que la suivante se tiendrait en septembre 2024 et serait consacrée aux agrumes et aux noix, et a adressé aux délégations du WP.7 une invitation permanente à assister à ces formations et à proposer de nouveaux produits qui pourraient y être abordés. La délégation espagnole a manifesté le désir de participer à la formation en Slovaquie, en particulier la partie consacrée aux agrumes.

56. Le représentant du COLEAD a mentionné la plateforme de ressources du site Web du Comité où étaient centralisées les connaissances spécialisées. On y trouvait, entre autres, des statistiques et des informations sur les normes sanitaires et phytosanitaires et la traçabilité. Par ailleurs, le site Web Agrinfo du COLEAD¹ fournissait des informations sur les règlements de l'UE aux autorités nationales et aux entités du secteur privé qui utilisaient ces règlements. Ces informations étaient accessibles à tout le monde. Enfin, le COLEAD avait conçu une plateforme d'apprentissage en ligne et dispensait des formations sur demande.

57. La délégation allemande a mentionné la réunion internationale sur le contrôle de la qualité des fruits et légumes frais qu'elle avait organisée en mars 2023 avec l'OCDE, qui s'était tenue à Bonn. Cette réunion, qui avait rassemblé 200 participants, était consacrée aux changements climatiques ainsi qu'aux asperges et aux baies. La suivante aurait lieu en 2025 et des informations plus détaillées seraient communiquées à la session de 2024 du Groupe de travail.

58. La Présidente a fait observer que les débats qui se tenaient au cours de cette session montraient qu'il était essentiel de promouvoir l'application et l'utilisation des normes et de recueillir des informations sur leur utilisation. Plusieurs délégations estimaient qu'il fallait renforcer davantage les capacités et accroître les ressources dont disposait le secrétariat pour le faire.

59. La délégation des États-Unis d'Amérique a fait observer que le WP.7 était le groupe de travail de la CEE dont les travaux avaient la portée la plus large puisqu'il était question d'un volume commercial de milliards de dollars. Il convenait donc de soutenir financièrement les activités de promotion et de renforcement des capacités menées par le secrétariat. La délégation sud-africaine a souscrit à l'affirmation selon laquelle le Groupe de travail avait besoin de ressources supplémentaires.

¹ <https://www.colead.link/fr/programmes-en-cours/agrinfo-fr/>.

60. **Décision 10** : Le Groupe de travail a prié le secrétariat de s'efforcer d'obtenir des ressources extrabudgétaires afin de pouvoir poursuivre et intensifier son travail de renforcement des capacités concernant les normes de la CEE et consacrer davantage de ressources et d'activités de renforcement des capacités aux pertes et au gaspillage alimentaires dans les chaînes d'approvisionnement agricoles. Il a été souligné que la participation du secrétariat à plusieurs réunions organisées par les pays pour promouvoir les travaux du WP.7 était importante pour le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation.

XII. Systèmes alimentaires durables et utilisation rationnelle des ressources (point 10 de l'ordre du jour)

61. La Présidente du Groupe de travail a souhaité, aux représentant(e)s et aux intervenant(e)s, la bienvenue à la table ronde sur la prévention et la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, notant l'importance que revêtaient aussi bien la réduction des pertes alimentaires que la transition numérique. Elle a rappelé que le WP.7 s'était beaucoup concentré sur la question ces dernières années et mentionné les différents outils élaborés pour lutter contre les pertes et le gaspillage alimentaires.

62. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique, Elisabeth Türk, est revenue sur l'importance des deux thèmes de la table ronde, à savoir la transition numérique et les pertes et le gaspillage alimentaires, et leur lien avec les décisions prises par la CEE à ses deux dernières sessions. Elle a insisté sur les possibilités de synergie étant donné que le CEFAC-ONU, organe apparenté administré par la Division, travaillait à l'élaboration de normes pour la transition numérique.

a) Prévention et réduction des pertes et du gaspillage alimentaires

63. Le chef de l'Unité des politiques économiques et commerciales du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Asad Naqvi, a fait observer que, alors que les richesses et la capacité de production alimentaire n'avaient jamais été aussi élevées dans le monde, beaucoup souffraient encore de la faim et 90 % des petits agriculteurs n'avaient pas accès aux moyens de financement. Il a souligné que le secteur agricole représentait 3 à 5 % du PIB, mais que 50 à 80 % des pauvres en bénéficiaient. Le PNUE travaillait donc à l'élaboration d'un programme sur le secteur alimentaire et agricole consacré aux petits agriculteurs. Beatriz Fernandez, spécialiste de la gestion de programme (adjointe de 1^{re} classe) de la Division du commerce et des marchés du PNUE, a souligné que le Programme était déterminé à établir un système alimentaire durable qui concourrait à l'intégrité des écosystèmes, à la stabilité du climat, à l'élimination de la pollution et à des régimes alimentaires sains pour tous. Elle a signalé qu'il fallait pour cela adopter un mélange judicieux de politiques et associer des règlements obligatoires garantissant des règles équitables dans l'ensemble du secteur à des normes non contraignantes qui permettent d'appliquer ces règlements en collectant et en diffusant des données et des informations, en facilitant l'action collective et en créant une cohérence à l'échelle du secteur.

64. Robert van Otterdijk, spécialiste des agro-industries au Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a souligné qu'il était fondamental de réduire au minimum les pertes et le gaspillage alimentaires pour pouvoir répondre, d'ici à 2050, à la demande alimentaire en hausse, estimant qu'il s'agissait d'une solution plus efficace que l'augmentation de la production d'aliments. Il a présenté les activités de la FAO, qui étaient alignées sur la structure de gestion des pertes et du gaspillage alimentaires, soulignant que le plus important était de réduire ces derniers à la source avant d'envisager de redistribuer ces aliments, de s'en servir pour nourrir les animaux, d'en faire du compost et, enfin, de les transformer en énergie. Il a évoqué les solutions qui facilitaient la récupération et la redistribution de la nourriture et les obstacles qui les entravaient, notamment le datage des aliments et les questions de responsabilité, et il a signalé qu'il fallait établir un cadre stratégique et réglementaire favorable à la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires en plaidant, si nécessaire, pour un changement de

législation. Il a cité l'outil ex-ante bilan carbone (EX-ACT) comme exemple de technologie de l'information et des communications qui aidait les décideurs à repérer les émissions de gaz à effet de serre hors exploitation et à évaluer les avantages socioéconomiques découlant de la création de chaînes de valeur sobres en carbone. Les technologies de l'information et des communications pouvaient aussi servir à déterminer avec exactitude les incidences environnementales et économiques de la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires. Enfin, M. van Otterdijk a souligné qu'il importait de comprendre et d'encourager l'évolution des comportements pour réduire les pertes et le gaspillage alimentaires.

65. Céline Giner, spécialiste de l'analyse des politiques à la Division de l'agro-alimentaire et des marchés de la Direction des échanges et du commerce de l'OCDE, a présenté l'analyse que menait l'OCDE au sujet des politiques visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires. Ces activités devaient aider les pays membres de l'OCDE et les pays candidats à l'adhésion ainsi que les principaux partenaires à mettre en lumière les bonnes politiques en la matière. Elles avaient été entamées plus tôt cette année et consistaient notamment à faire circuler un questionnaire sur les politiques adoptées dans ce domaine par les pays membres de l'OCDE et les pays candidats à l'adhésion. L'objectif était d'établir une première version d'un document faisant le bilan des politiques relatives aux pertes et gaspillage alimentaires et un rapport final, qui devrait être achevé à la mi-2024.

66. Snežana Savčić-Petrić, conseillère principale au Ministère de l'agriculture, de la foresterie et de la gestion de l'eau de la République de Serbie, a présenté les activités actuelles et passées de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires entreprises avec des partenaires internationaux, notamment le dialogue régional sur les politiques organisé récemment avec la CEE (plateforme de dialogue des parties prenantes Circular STEP). En s'intéressant à la question des pertes et du gaspillage alimentaires en Serbie, elle avait constaté d'importants obstacles à leur réduction et à la prévention, tels que des données insuffisantes sur les pertes et le gaspillage alimentaires, le manque d'équipement des entreprises de services publics, le manque de connaissances concernant les conséquences de la pourriture des aliments dans les décharges, l'absence de coordination entre les acteurs publics et privés et l'absence de cadre institutionnel et réglementaire solide pour la lutte contre les pertes et le gaspillage de nourriture. Elle a cité des mesures de lutte conformes à la stratégie « De la ferme à la table » de l'UE, notamment l'établissement d'objectifs de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires à l'échelle de l'UE, la révision des règles européennes relatives au datage des aliments, l'intégration de la prévention des pertes et du gaspillage alimentaires dans toutes les politiques européennes pertinentes, l'évaluation des pertes et du gaspillage alimentaires au stade de la production et l'intensification de la mobilisation des principaux acteurs dans toute l'Union.

67. Olivier Valet, Vice-Président du Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11), a présenté un exposé sur l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) et sa contribution à la protection de la sécurité sanitaire des aliments et à la prévention des dangers que présentent les aliments impropres à la consommation pour la santé humaine. Reconnu par les 52 Parties contractantes, l'ATP établit des conditions de certification bien précises : dispositifs thermiques efficaces, équipements suffisamment isolants, critères pour les essais de conformité et équipements spécifiques répartis en classes en fonction des systèmes de refroidissement et des types d'isolation (simple ou renforcée). M. Valet a noté qu'il n'y avait pas de définition des denrées périssables dans l'Accord et que certains pays plaidaient pour que les fruits et légumes frais y soient inclus tandis que d'autres demeuraient réticents. Des modifications concernant les critères d'essai pour les nouveaux dispositifs à températures et à compartiments multiples avaient été apportées à des réunions récentes du WP.11 sur le transport de denrées périssables. M. Valet a souligné qu'il importait d'améliorer les méthodes de conservation pour réduire les pertes et le gaspillage de nourriture et qu'il fallait renforcer les infrastructures, le savoir-faire et l'éducation dans ce domaine.

68. Anne-Laure Gassin, chef d'équipe à la Direction générale de la santé et de la sécurité sanitaire des aliments de la Commission européenne, a fait observer que l'UE n'était pas en bonne voie pour atteindre la cible 12.3 sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires. Les taux de gaspillage alimentaire étaient stables dans l'Union, s'établissant à 130 kilogrammes de déchets par habitant produits essentiellement au niveau des ménages, ce

qui représentait 16 % des émissions totales de gaz à effet de serre générées par les systèmes alimentaires européens ou une perte de valeur marchande équivalente à 132 milliards d'euros. Pour accroître sa contribution à la réalisation de la cible 12.3, l'UE envisageait d'adopter des objectifs juridiquement contraignants en matière de réduction du gaspillage alimentaire, notamment une baisse de 10 % au niveau de la transformation et de la fabrication et de 30 % à l'échelle des restaurants et de la vente au détail. M^{me} Gassin a présenté la Plateforme de l'UE sur les pertes et le gaspillage alimentaires et expliqué que la réduction des déchets alimentaires des consommateurs en était un aspect central et qu'un recueil de pratiques exemplaires avait été publié récemment.

b) Transformations numérique et verte au service du développement durable

69. Constantin Ciuta, spécialiste de la gestion de programme à la CNUCED, a informé les participants des activités conjointes qu'avaient menées la CEE, le CEFACT-ONU et la CNUCED afin d'élaborer une spécification fonctionnelle pour les certificats de qualité électroniques (eQuality) et a indiqué des moyens d'intégrer ces outils numériques dans le commerce de produits agricoles. Il s'est concentré sur une éventuelle mise en application par l'intermédiaire du Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA) de la CNUCED, qui était actuellement utilisé aux fins de la gestion des autorisations pour différents produits. L'application d'un système de certification électronique de la qualité pour les fruits et légumes frais était susceptible d'améliorer la sélection des marchandises à inspecter et l'inspection elle-même en rendant possibles des processus d'analyse des risques électroniques et en facilitant la gestion automatique des données à échanger avec les autres autorités concernées, notamment l'administration des douanes et les autorités compétentes des pays d'importation et d'exportation. Un tel système automatiserait la prise de décisions quant à l'octroi de certificats de conformité ou d'exemptions.

70. Steve Capell, Vice-Président (agriculture) du CEFACT-ONU, a présenté les recommandations du Centre concernant l'échange de certificats numériques de conformité des produits (recommandation 49). Il a fait observer que de nombreuses tentatives de transition numérique échouaient, notamment une grande partie des initiatives pilotes relatives à la transparence et à la traçabilité, et que le CEFACT-ONU cherchait des solutions afin d'y remédier. D'après lui, il était possible d'améliorer l'échange de données au moyen d'un passeport de produit numérique reposant sur une structure composée de normes simples et sur une architecture informatique dont l'échelle pourrait être adaptée.

71. Cyril Julius, chef des opérations au Comité sud-africain de contrôle des exportations de produits périssables (Perishable Products Export Control Board – PPECB) et Président de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais, a présenté le PPECB et sa plateforme d'inspection numérique. Le système pouvait être intégré à celui des clients et ajoutait une procédure de validation automatique des produits au processus d'inspection, ce qui permettait de gagner beaucoup de temps et d'accroître la qualité des inspections. Il renforçait également la sécurité et le respect de l'environnement dans le cadre de l'inspection et du processus de certification. Créé il y a une dizaine d'années, ce système en était à sa deuxième version. M. Julius a fait observer que ce type de système était coûteux, mais essentiel pour que les attentes des clients continuent d'être satisfaites, et qu'il garantissait l'intégration, réduisait les délais de traitement et les erreurs et supprimait la nécessité de venir chercher les certificats en personne.

72. Agnieszka Sudol, inspectrice en chef adjointe à l'Inspection polonaise de la qualité des aliments et des produits agricoles (IJHARS) et Présidente du WP.7, a présenté le registre central, système numérique conçu pour l'inspection et l'évaluation de la conformité des produits alimentaires en Pologne. Le système reposait sur une législation nationale qui rendait obligatoire la tenue d'un registre des opérateurs commerciaux du secteur alimentaire et la collecte de données à leur sujet, ainsi que sur une législation européenne qui encourageait le contrôle régulier de ces opérateurs par les autorités nationales compétentes en fonction des risques et la création d'une base de données les concernant. Le système servait à enregistrer les opérateurs commerciaux, à recueillir les demandes de contrôle, à mener des analyses des risques, à évaluer les activités précédentes des opérateurs

commerciaux et à établir des statistiques et des rapports. La protection des données recevait une attention particulière et le partage des données était limité aux tribunaux, aux autorités de police, à l'administration publique ainsi qu'aux entités scientifiques et instituts d'histoire et de recherche, dans des conditions strictes d'anonymat. Il était prévu de moderniser le système en y intégrant des microservices et en améliorant la connectivité entre les organismes publics et les entreprises, et de l'intégrer au système douanier l'année suivante. Il générerait de façon autonome des données sur l'analyse des risques aux fins des contrôles officiels, ce qui aidait les inspecteurs à sélectionner les opérateurs à contrôler.

73. Sebastian Winkel, Directeur de la Division des normes de commercialisation et des contrôles de conformité de l'Office fédéral allemand de l'agriculture et de l'alimentation, a présenté le système numérique QUAKON, conçu pour le suivi du respect des normes de commercialisation concernant les produits alimentaires importés de pays extérieurs à l'UE. Le système imposait aux importateurs d'enregistrer les produits qui allaient être importés, de procéder à une analyse des risques et d'octroyer des exemptions et des certificats de conformité aux importateurs avant le dédouanement. Dans le cadre de l'analyse des risques, QUAKON évaluait le niveau de risque comme faible (pour les lots inférieurs à 300 kg), moyen (pour les produits qui dépassaient un quota de contrôle) ou élevé (pour les produits auparavant non conformes, les quotas de contrôle non respectés ou les premières notifications au début de la saison). Il contenait en outre des fonctionnalités pour l'analyse des risques, les informations sur le statut de la notification et les échanges avec la douane, ainsi qu'une base de données sur les opérateurs économiques et l'utilisation de codes internationaux, mais pas d'outils permettant des échanges avec le pays importateur, les dérogations automatiques et un système approuvé pour les opérateurs économiques.

74. Paula de la Cruz Rodriguez, Directrice de division à la Direction adjointe du commerce extérieur, de l'inspection, de la certification et de l'assistance technique du Ministère espagnol de l'industrie, du commerce et du tourisme, a présenté l'unité d'inspection du Service officiel d'inspection, de surveillance et de réglementation des exportations (Servicio Oficial de Inspección, Vigilancia y Regulación de las Exportaciones – SOIVRE), l'autorité responsable de la coordination des vérifications du respect des normes de commercialisation. Le système numérique de vérification de la conformité pour les fruits et légumes avait plusieurs composantes : le bureau des inspecteurs, site Web partagé destiné aux inspecteurs, Legisla, pour les recherches sur la législation, GARFYH, base de données sur les opérateurs économiques et outil d'analyse des risques, ESTACICE VUA, pour les inspections des importations et des exportations, et Rehúsosfor, pour la gestion des cas de non-conformité. Les opérateurs l'utilisaient pour soumettre des demandes de vérification de la conformité. Une fois la demande approuvée, les inspecteurs leur délivraient un certificat accompagné d'un code unique pour le dédouanement. De nouvelles fonctionnalités étaient en cours d'élaboration, notamment ESTACICE PUE, pour une communication directe et plus efficace entre les inspecteurs et la douane, et Movilidad, qui permettait aux inspecteurs de réaliser des vérifications sur site à l'aide d'une tablette et d'enregistrer les vérifications de la conformité effectuées.

c) Débats du Groupe de travail

75. Pendant les débats qui ont suivi la table ronde, la Présidente a dit estimer que le Groupe de travail était sur la bonne voie grâce à ses travaux en cours sur les normes relatives aux pertes et au gaspillage alimentaires. S'agissant des normes de durabilité et du « mélange judicieux » recommandé, elle a souligné que les normes ne devaient pas nécessairement être obligatoires pour faciliter le commerce. Elle s'est félicitée de la discussion sur le gaspillage alimentaire et de l'enquête menée par l'OCDE sur la question ainsi que de la discussion sur les solutions en faveur de la transition numérique des organes d'inspection.

76. La délégation des États-Unis d'Amérique a estimé que la discussion sur la transition numérique était très enrichissante et intéressante pour le WP.7. Elle a proposé de poursuivre les débats à la session suivante du Groupe de travail en utilisant la totalité du temps consacré au séminaire. Elle a trouvé ce partage de données d'expérience très instructif et s'est dite favorable à ce que le Groupe de travail mène davantage d'échanges de ce type. Enfin, elle a proposé que des sessions en ligne soient organisées aux fins de l'échange d'informations sur les moyens d'accélérer le processus d'inspection.

77. La délégation espagnole a souscrit aux idées proposées par les États-Unis d'Amérique, faisant observer que certains pays de l'UE disposaient de systèmes numériques et d'autres non.

78. La délégation italienne a trouvé que les présentations sur les efforts menés par les autres pays pour passer au numérique étaient très intéressantes et expliqué que l'Italie suivait la même voie. La transition numérique avait beaucoup progressé et la prochaine grande étape serait l'abandon complet des supports papier. La délégation a proposé que les informations et données d'expérience en la matière soient mises en commun.

79. La délégation sud-africaine a expliqué qu'elle utilisait encore des supports papier, le processus n'ayant pas été rendu obligatoire puisque certains clients n'avaient pas assez de ressources financières pour dématérialiser leurs systèmes. Elle était d'avis que des discussions à ce sujet au sein du WP.7 stimuleraient la réflexion quant aux moyens d'améliorer leurs systèmes et a proposé que l'on s'intéresse à la façon dont les organes d'inspection pourraient réduire leur empreinte carbone.

80. Le représentant du COLEAD a demandé des précisions sur le processus de certification du WP.11. Le secrétariat a proposé de fournir de plus amples informations à ce sujet après la session.

81. La délégation française a fait savoir aux participants qu'en France, les certificats étaient numériques et très largement utilisés, mais que des certificats papier étaient nécessaires dans les situations d'urgence. Elle a souligné qu'il ne fallait pas oublier que l'on ne pouvait dépendre entièrement de systèmes numériques.

82. La délégation polonaise a aussi trouvé les débats très intéressants et demandé que ces sujets soient examinés plus longuement à la prochaine réunion.

83. La délégation suédoise a souligné que le Groupe de travail offrait aussi aux pays des occasions d'en savoir plus sur ce que chacun d'entre eux faisait pour réduire les pertes et du gaspillage alimentaires. Elle a fait observer que les délégations du WP.7 avaient une très bonne vue d'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire et pouvaient s'appuyer sur leurs connaissances respectives pour déterminer où se produisait le gaspillage. Notant que la table ronde avait été consacrée aux questions globales, elle a aussi fait observer que la plus grande contribution que le WP.7 pouvait apporter était au niveau du détail.

84. La délégation allemande était d'avis qu'une demi-journée consacrée à la transition numérique serait suffisante et que la question des pertes et du gaspillage alimentaires devait être examinée par les sections spécialisées. La délégation suédoise était d'accord avec cette affirmation.

85. La Présidente a proposé de réduire le nombre d'intervenants et de prévoir plus de temps pour les débats à l'avenir.

86. La représentante du secrétariat du Codex a fait observer que la transition numérique figurait en bonne place à l'ordre du jour du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, comme le montraient la révision récente des Directives du Codex sur la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques et l'ajout d'une annexe II sur l'échange de certificats officiels sans support papier ainsi que l'achèvement récent des travaux concernant les principes et directives sur l'utilisation d'audits et d'inspections à distance dans les cadres réglementaires. Elle a proposé que les secrétariats du Codex et de la CEE tentent de trouver un créneau pendant le prochain séminaire sur la transition numérique pour qu'un exposé sur les travaux du Codex en la matière, en particulier ceux du CCFICS, puisse être présenté à la CEE.

87. La délégation des États-Unis d'Amérique a souligné que le WP.7 devait rester un espace de dialogue entre les pays membres et de débat entre les secteurs public et privé sur toute une série de questions relatives au commerce de produits agricoles, et qu'il devait continuer à diffuser des informations auprès d'un large éventail de parties prenantes. Il devait aussi se concentrer sur le renforcement des capacités à un niveau adapté au public visé et continuer à collaborer avec d'autres composantes de la CEE, des entités des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et d'autres groupes qui intervenaient dans la production et la gestion alimentaires.

88. La Présidente a déclaré que le WP.7 continuerait de travailler à la réalisation de l'ODD 12 et prendrait aussi en compte l'importance de la transition numérique avec, en point de mire, les besoins des organes d'inspection nationaux et les solutions qu'ils pouvaient appliquer.

XIII. Travaux futurs (point 11 de l'ordre du jour)

89. La délégation suédoise a résumé les progrès accomplis par le groupe de travail sur les pertes et le gaspillage alimentaires formé au sein de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais. La Présidente a proposé qu'un exposé sur ses travaux soit présenté à la prochaine session de la Section spécialisée. La délégation a aussi évoqué les efforts menés actuellement en Suède pour évaluer les pertes et le gaspillage alimentaires dans les différentes chaînes de valeur et était disposée à communiquer le compte rendu de ces activités.

90. La délégation française a dit avoir l'intention de proposer une modification de la Norme-cadre relative aux fruits et légumes frais afin que les producteurs puissent promouvoir leurs pratiques culturales en indiquant le mode de production (serre, champ, etc.), ce qui permettrait de certifier les objectifs relatifs aux principaux volets de l'économie circulaire et du système alimentaire et, ainsi, de renforcer la transparence.

91. La délégation italienne a souligné qu'il fallait trouver un bon équilibre entre les travaux de normalisation et ceux qui concernaient le gaspillage alimentaire.

92. La délégation slovaque a proposé qu'une stratégie de renforcement des capacités précisant les objectifs et les bénéficiaires visés soit élaborée pour le WP.7. La Présidente a proposé qu'un groupe de travail à composition non limitée soit créé à cette fin. Le secrétariat s'est dit favorable à cette idée et à la participation de tous les représentants intéressés à l'élaboration de cette stratégie, qui serait également utile aux fins de la mobilisation de ressources.

93. La délégation allemande a souligné que, d'après elle, il n'y avait pas d'arbitrage à faire entre les travaux sur les normes de qualité et les pertes et le gaspillage alimentaires puisque les produits qui ne respectaient pas les normes de commercialisation pouvaient toujours être utilisés pour la consommation humaine (transformation industrielle, par exemple). Elle a aussi souligné que, comme il avait été dit pendant la table ronde, à peu près la moitié des pertes et du gaspillage alimentaires était générée au niveau du consommateur. Cependant, il fallait mener des évaluations régulières et détaillées pour déterminer s'il était possible d'améliorer les normes afin de lutter contre les pertes et le gaspillage alimentaires. L'Allemagne a donc exprimé son soutien aux travaux menés par le groupe de travail sur les pertes et le gaspillage alimentaires dans la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais.

94. La délégation slovaque a souligné que, lorsque les normes étaient insuffisantes, les consommateurs obtenaient des produits de qualité médiocre qui finissaient par être gaspillés. Elle a fait observer que les consommateurs n'étaient pas assez informés et qu'il était important de les sensibiliser. Sur la question du renforcement des capacités, elle a noté qu'il fallait amener d'autres pays à utiliser les normes de qualité et les procédures connexes.

95. La délégation suédoise a souligné qu'il importait de se préoccuper de la manière dont les produits étaient traités tout au long de la chaîne de valeur pour réduire les pertes et le gaspillage alimentaires.

96. La délégation espagnole s'est portée volontaire pour faire partie du groupe de travail à composition non limitée qui élaborerait une stratégie de renforcement des capacités. Elle a souscrit aux observations formulées par l'Allemagne au sujet des pertes et du gaspillage alimentaires, précisant qu'il appartenait au consommateur de choisir d'acheter l'une ou l'autre catégorie de fruit et que la durée de conservation des produits de la catégorie II pouvait être plus courte. Elle a en outre insisté sur les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement rencontrés par les entités du secteur privé qui commercialisaient des fruits et légumes frais de la catégorie II.

97. La délégation allemande a souhaité en savoir plus sur la proposition de la délégation française relative aux processus et méthodes de production, notant qu'il serait difficile pour les organes d'inspection de les vérifier. Elle a dit qu'il conviendrait de déterminer si cela se ferait dans le cadre des normes de commercialisation ou par d'autres moyens. Les délégations espagnole et suédoise ont aussi fait observer qu'il s'agissait d'un sujet complexe qui devrait faire l'objet de débats approfondis dans la Section spécialisée.

98. La délégation des États-Unis d'Amérique a fait savoir que son pays avait adopté des normes pour les tomates cultivées en plein champ et celles cultivées en serre et expliqué que l'existence de différentes normes pour différentes méthodes de production causait de plus en plus de problèmes. Elle a en outre souscrit à la proposition de la délégation slovaque sur le renforcement des capacités.

99. La Présidente a déclaré que le WP.7 était un espace de discussion très utile et proposé que le séminaire consacré à la transition numérique soit organisé pendant la session du Groupe de travail en 2024. Les pertes et le gaspillage alimentaires devraient faire l'objet d'un point de l'ordre du jour de cette session au titre duquel les débats tenus dans les sections spécialisées seraient résumés. Elle a invité les délégations à se porter volontaires pour participer au groupe de travail à composition non limitée qui élaborerait une stratégie de renforcement des capacités. L'Afrique du Sud, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Pologne et la Slovaquie se sont proposés. La Présidente a précisé que d'autres pays pourraient encore se porter volontaires après la session.

100. **Décision 11** : Le Groupe de travail a décidé d'inscrire les points suivants sur la liste de ses travaux futurs :

- Poursuite des travaux menés au sein des sections spécialisées ;
- Poursuite des travaux relatifs aux pertes et au gaspillage alimentaires et à l'objectif de développement durable 12 ;
- Renforcement des capacités des pays concernant les normes et création d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer une stratégie de renforcement des capacités ;
- Poursuite des discussions relatives aux besoins en matière de transition numérique et aux moyens de garantir un commerce efficace des produits agricoles, comme suite à la décision B (70) de la Commission économique pour l'Europe sur « les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe » (E/2023/37-E/ECE/1503), et organisation d'un séminaire à la prochaine session.

XIV. Programme de travail du Groupe de travail pour 2024 (point 12 de l'ordre du jour)

101. Le secrétariat a présenté le projet de programme de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles pour 2024 (ECE/CTCS/WP.7/2023/25), qui s'inspirait du programme de travail du Comité directeur des capacités et des normes commerciales et contenait les activités convenues aux sessions de 2023 des sections spécialisées du WP.7.

102. **Décision 12** : Le Groupe de travail a adopté le programme de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles pour 2024 (ECE/CTCS/WP.7/2023/25), après y avoir apporté les modifications adoptées au cours de la session.

XV. Questions diverses (point 13 de l'ordre du jour)

103. Le secrétariat a donné les dates provisoires des réunions du WP.7 en 2024 :

- Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre : 26-28 (matin) mars 2024 ;

- Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais : 6-8 mai 2024 ;
- Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés : 15 (après-midi)-17 mai 2024 ;
- Section spécialisée de la normalisation de la viande : 28 (après-midi)-30 août 2024 ;
- Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles : 11-13 (matin) novembre 2024.

104. Le secrétariat a invité les délégations à proposer des moyens d'organiser efficacement les réunions à l'avenir. Les réponses suivantes ont été données :

- La délégation allemande a proposé d'organiser les réunions (de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais et de celle des produits secs et séchés, par exemple) la même semaine. La délégation des États-Unis d'Amérique a proposé de les organiser sur deux semaines consécutives, juste avant et juste après un week-end. Les délégations allemande et polonaise ont signalé que cela leur poserait des difficultés. La délégation espagnole a dit préférer que les sessions des sections spécialisées continuent d'être organisées pendant des semaines différentes ;
- La délégation des États-Unis d'Amérique a proposé de prévoir des créneaux pour les réunions informelles avant les sessions. La délégation suédoise était d'accord avec cette idée ;
- La délégation des États-Unis d'Amérique a proposé que le Bureau du WP.7 et les bureaux des sections spécialisées se réunissent en ligne pour examiner la question, proposition à laquelle les autres délégations ont souscrit.

105. **Décision 13** : Le Groupe de travail a décidé que le Bureau du WP.7 et les bureaux des sections spécialisées se réuniraient en ligne pour examiner les différentes options possibles quant à l'organisation des sessions.

XVI. Élection des membres du Bureau (point 14 de l'ordre du jour)

106. **Décision 14** : Le Groupe de travail a élu Agnieszka Sudol (Pologne) Présidente et Bucky Gwartney (États-Unis d'Amérique) Vice-Président pour une période d'un an.

XVII. Adoption du rapport (point 15 de l'ordre du jour)

107. **Décision 15** : Le Groupe de travail a adopté le rapport sur sa soixante-dix-huitième session (ECE/CTCS/WP.7/2023/2) pendant la session.
